

# LE PLAN LOCAL D'URBANISME DEVIENT



# BIOCLIMATIQUE

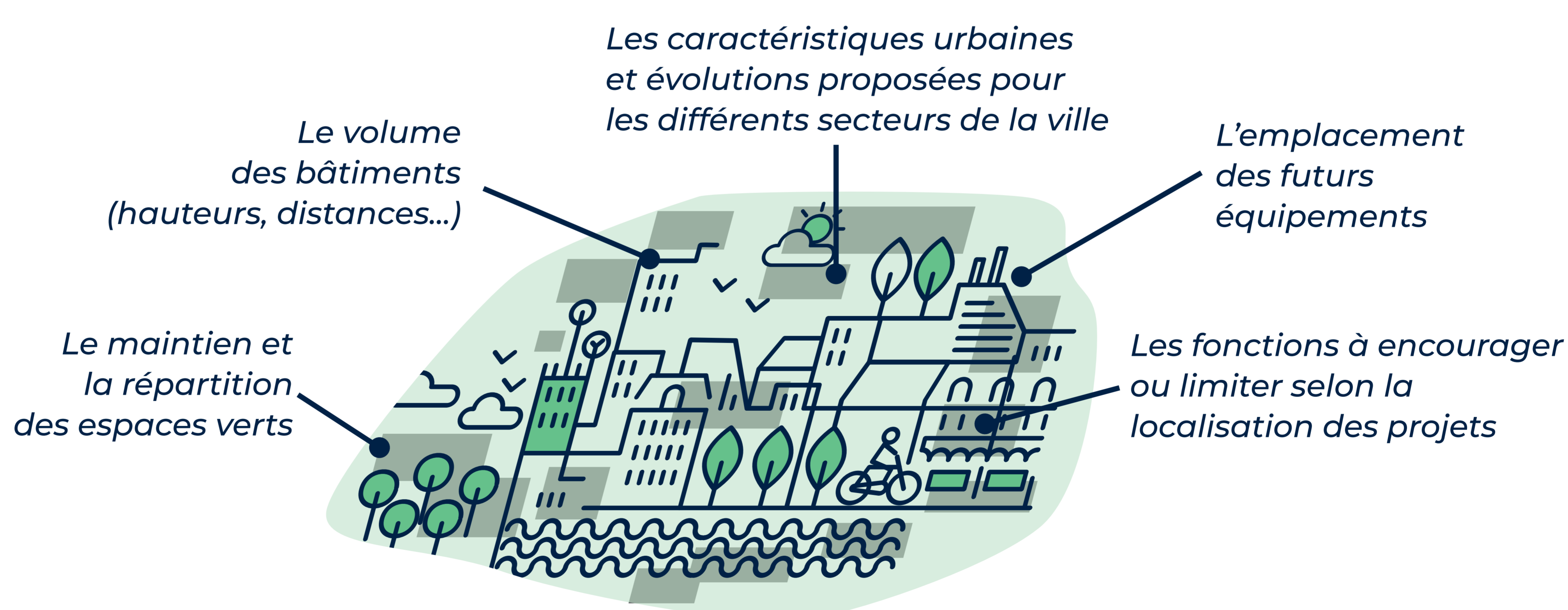
## Qu'est-ce que le Plan local d'urbanisme ?

Le Plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme qui régit l'occupation des sols.

Il détermine les règles de construction applicables à toute la ville tout en identifiant les éléments du paysage, les espaces verts et les bâtiments protégés.

Il fixe des objectifs pour tou-te-s, particulièrement en matière d'aménagement, pour les années à venir, dans une perspective de développement durable.

**Et plus précisément...** il définit à l'échelle de Paris :



## Un document stratégique constitué de pièces opposables

Certains documents sont dits « opposables aux projets » : c'est-à-dire qu'ils peuvent empêcher juridiquement la réalisation de certains projets qui ne seraient pas conformes au Plan local d'urbanisme.

# Pourquoi réviser le Plan local d'urbanisme actuel ?



## UNE AMBITION : L'ADOPTION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE

Transformer notre manière de concevoir la ville, en mettant les enjeux sociaux, patrimoniaux et environnementaux au cœur du règlement.

Le Plan local d'urbanisme bioclimatique porte l'ambition d'un nouvel urbanisme pour Paris en 2030. Une ville qui répond aux enjeux de la transition écologique, ouverte à tou·te·s, **solidaire et productive**, préserve la mixité et crée un environnement urbain offrant davantage de place à la nature et à la biodiversité au profit de la santé de tou·te·s ceux·celles qui vivent, travaillent ou se déplacent à Paris.

## UNE RÉPONSE AUX ATTENTES DES USAGER·ÈRE·S DE PARIS

Confirmée par la consultation élargie menée fin 2020 par la ville de Paris. Les contributions recueillies auprès de la Conférence citoyenne réunissant 100 Parisien·ne·s et Grand·e·s Parisien·ne·s tiré·e·s au sort ainsi que sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr) ont inspiré les élu·e·s dans la définition des grandes orientations de la révision.

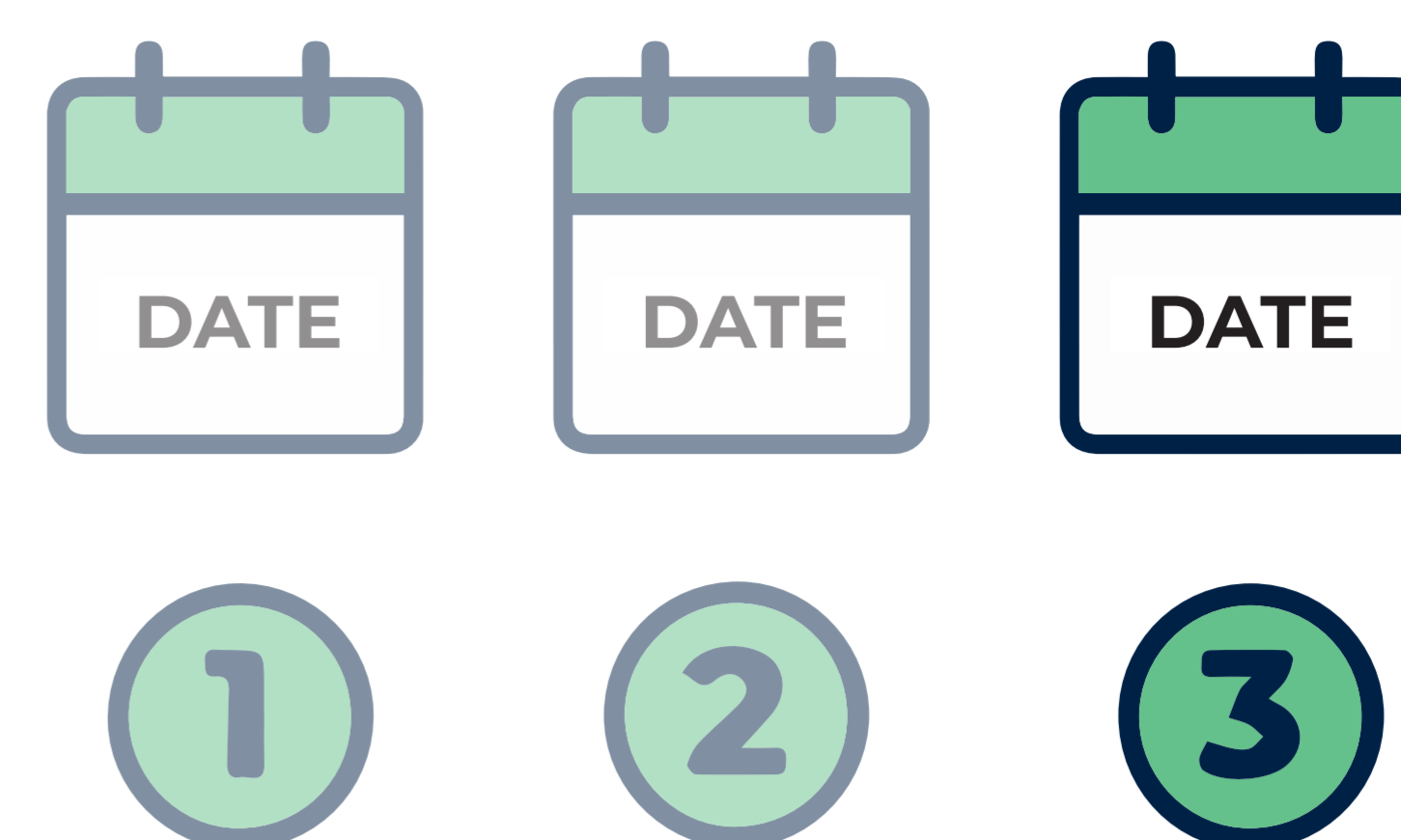
## ENGAGER UNE LARGE CONCERTATION POUR ACCOMPAGNER LA RÉVISION

**DEPUIS AVRIL 2021**, une démarche de concertation ambitieuse est lancée pour solliciter l'avis des Parisien·ne·s sur l'avenir de leur ville.

Pour aller au-delà de la concertation obligatoire, un dispositif complémentaire est mis en œuvre pour porter la concertation au plus près du territoire et de ses usager·ère·s, dans tous les arrondissements de la ville.



# Lancement de la troisième et dernière phase de concertation



La révision se poursuit avec une nouvelle phase de concertation sur l'avant-projet des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et du règlement qui verra se profiler la traduction réglementaire des grandes orientations que souhaite prendre Paris pour son développement. Deux documents constitutifs du Plan local d'urbanisme sont ainsi révisés et présentés à concertation : les Orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

## QU'EST-CE QUE LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) ?

Elles visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives :

- **les OAP sectorielles** portent sur un secteur donné et elles définissent en particulier les conditions d'aménagement, prenant en compte les qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone ;
- **les OAP thématiques** proposent une approche plus globale sur un enjeu spécifique.

## QU'EST-CE QUE LE RÈGLEMENT ?

Il précise les règles d'urbanisme applicables sur le territoire. Il se compose de deux types de documents à valeur juridique équivalente : un document rédigé et des pièces graphiques (plan de zonage, carte des emplacements réservés...).

### TOUT COMPRENDRE SUR LES EXTERNALITÉS POSITIVES

Avancée majeure pour ce PLU bioclimatique, un nouveau système, appelé dispositif des « externalités positives », vise à autoriser, les projets architecturaux et urbains considérés comme particulièrement innovants et résilients car ils produisent des bénéfices sur leur environnement urbain grâce à un effort supplémentaire sur des **critères vertueux** comme la **biodiversité** et l'**environnement**, la **sobriété énergétique**.



## RETOUR SUR LA PHASE PRÉCÉDENTE

DU 21 JANVIER AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022, un large dispositif de concertation a été déployé sur le territoire parisien. Les 15 647 avis ont montré une forte adhésion de principe aux grandes orientations du PADD, de nombreuses attentes pour la phase réglementaire et la mise en œuvre du PLU bioclimatique. Un fort intérêt a également été noté pour les orientations de l'axe « une ville en transition, vertueuse et résiliente » et le sujet du logement de l'axe « une ville inclusive, productive et solidaire ».

Pour en savoir plus  
consultez [paris.fr](http://paris.fr), [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr)  
et l'avant-projet



# Les sujets de cette nouvelle concertation et les grandes évolutions de l'avant-projet

**Découvrez en quatre étapes** les sujets présentés à la concertation jusqu'au 4 novembre 2022. Vous êtes invité·e·s à vous prononcer sur les enjeux suivants qui visent à faire évoluer la règle actuelle selon les orientations portées dans le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

## Consultez l'avant-projet



Il s'agit du document central de la concertation. Il présente les évolutions proposées dans l'avant-projet du règlement en cours de rédaction et les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pressenties. Il est d'ailleurs possible de contribuer sur l'ensemble du contenu de ce document lors de la concertation actuelle.

↓ sur [idee.paris.fr](https://idee.paris.fr)

## Donnez votre avis sur les actions clés de l'avant-projet du règlement



La Ville met en lumière quelques actions clés du PLU bioclimatique qui visent une réponse concrète aux orientations présentées dans le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

## Localisez vos contributions



### Localisez vos prescriptions sur les cinq sujets suivants :

- les emplacements réservés et la protection des espaces verts ;
- la protection patrimoniale des bâtiments et des monuments historiques ;
- la protection du commerce et de l'artisanat ;
- les emplacements réservés pour de futurs équipements ;
- les emplacements réservés pour les logements sociaux.

## Exprimez-vous sur les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)



### 13 OAP sectorielles sur les quartiers ou secteurs accueillant des mutations d'envergure

précisent le projet de renouvellement urbain souhaité.

6 OAP thématiques traduiraient l'ambition bioclimatique sur l'ensemble du territoire parisien : la biodiversité, l'héritage urbain et la transformation, la construction neuve, le quartier du quart d'heure, l'espace public et les liens métropolitains.



Participez sur [idee.paris.fr](https://idee.paris.fr)

Une synthèse de la concertation prendra en compte les avis de cette phase de concertation.

# INFORMEZ-VOUS ET EXPRIMEZ-VOUS !



**DU 5 SEPTEMBRE AU 4 NOVEMBRE 2022**, la révision du PLU continue ! C'est le moment de donner votre avis sur l'avant-projet des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et du règlement, de commenter les évolutions proposées, de localiser précisément vos contributions et d'en formuler de nouvelles.

## Comment s'informer ?



- le site internet [paris.fr](http://paris.fr) et les sites internet des mairies d'arrondissement ;
- l'annonce par voie de presse et l'affichage ;
- l'exposition en mairies.

## Comment s'exprimer ?

Retrouvez sur [paris.fr](http://paris.fr), l'ensemble des modalités de participation à la concertation :

 Lors de **réunions publiques** en mairies d'arrondissement ou de secteur

 Lors des **forums urbains** organisés par les conseils de quartier

 Lors des **marches exploratoires** organisées par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) au sein de votre arrondissement

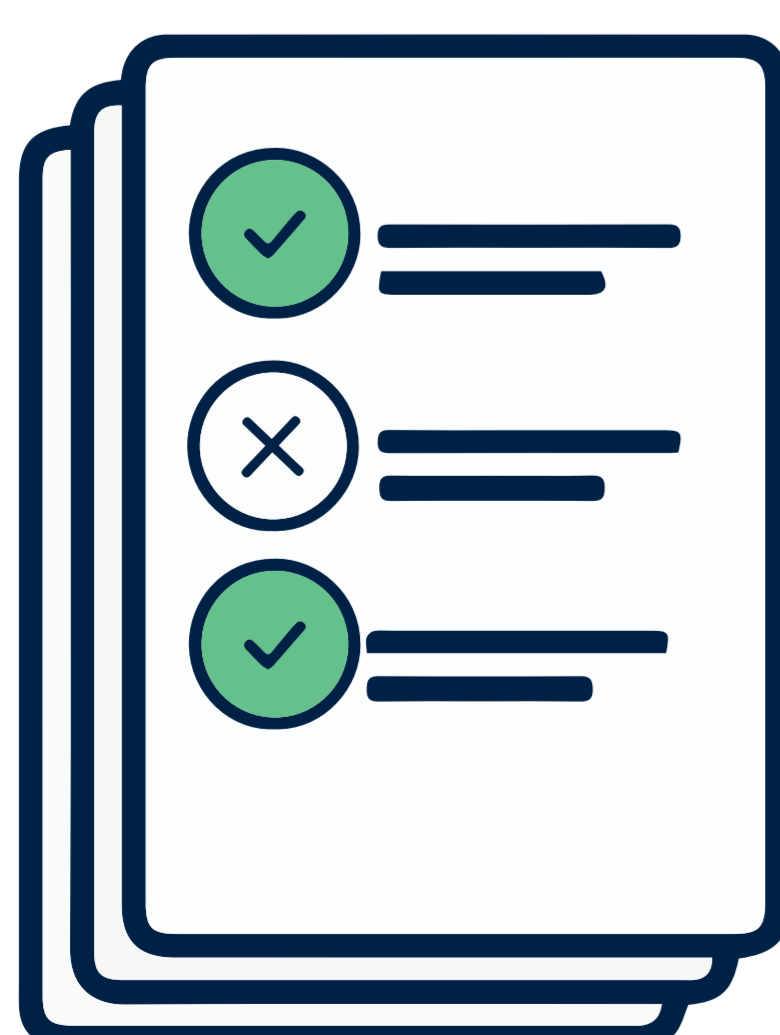
 Lors d'**ateliers participatifs** en mairies d'arrondissement ou de secteur

 Sur le terrain à l'occasion des **rencontres de proximité**

 Sur les **registres** en mairies d'arrondissement ou de secteur

 Via un **questionnaire sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr)** en ligne du 5 septembre au 4 novembre 2022

 Via les **cahiers d'acteurs** à destination des professionnel-le-s, des personnes morales et des conseils de quartier



**NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX·EUSES  
LORS DES RENCONTRES ET SUR [IDEE.PARIS.FR](http://IDEE.PARIS.FR)**